

# Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2017

**Présents** : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Evelyne SAUTOT, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT

**Absent excusé** : M. Alain CHARLES donne procuration à Monsieur Michel CUSSEY

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 20h30

## Relevé de décisions

### **1. Vente de terrain communal « Chemin du Mont »**

Monsieur le Maire propose de vendre un terrain communal situé « Chemin du Mont » cadastré ZK1 d'une superficie de 10 a au prix de 70 €/m<sup>2</sup>, le terrain étant viabilisé en bordure. Le montant de la transaction sera affecté pour partie aux travaux d'amélioration des eaux pluviales chemin du Mont, ainsi qu'à l'aménagement de voirie route de Lanterne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de vendre le dit terrain.

### **2. Régularisation des documents d'urbanisme**

Monsieur le Maire fait part qu'il a été informé de constructions et modifications de façade qui demandent régularisation par une déclaration d'urbanisme. Le conseil municipal donne pouvoir au maire afin d'engager dans un premier temps une procédure conciliation et de régularisation. (5 foyers sont concernés)

### **3. Non-respect du règlement d'affouage 2016-2017**

Suite au non-respect du règlement d'affouage et après avoir été avisé par lettres recommandées en date du 05 octobre 2017, 2 affouagistes sur Burgille ont été informés être déchus de leurs portions de bois attribuées pour l'affouage 2016-2017.

Monsieur Guillaume GRUET ne prend pas part au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) :

- d'autoriser les affouagistes à sortir leurs portions de bois, sous condition du rachat au prix de 7 euros le stère.

Suite au non-respect du règlement d'affouage et après avoir été avisé par lettre en date du 05 octobre 2017 remis en mains propres à l'intéressé le 06 octobre 2017, un affouagiste de Chazoy a été informé être déchu de ses portions de bois attribuées pour l'affouage 2016-2017.

Monsieur Guillaume GRUET ne prend pas part au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix pour) :

- d'autoriser l'affouagiste à sortir sa portion de bois, sous condition du rachat au prix de 7 euros le stère,
- par ailleurs, en raison du non-respect de la date d'abattage l'affouagiste est exclu de l'affouage 2017-2018.

#### **4. Demande de subvention Conseil Départemental**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Cordiron dont le montant s'élève à 390.801,06 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 173.561,06 €
  - Emprunts : 100.000,00 €
  - Subventions Département du Doubs 30 % : 117.240,00 €
- **sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Doubs ainsi que la réfection des enrobés de la départementale dans le cadre des OPSA du Conseil Départemental,**
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

#### **Demande de subvention DETR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de voirie pour partie Chemin de la Tour et pour partie Chemin des Ranchots en intérieur de village, ainsi que la place de la mairie dont le montant du projet global s'élève à 390.801,06 € HT, dont 213.472,34 sont subventionnables se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres : 106.736,34 €
  - Subventions 50 % : 106.736,00 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

#### **5. Convention SAFER**

Le Maire présente trois conventions de mise à disposition concernant des terrains sur Burgille :

Parcelle ZE 0017 lieu-dit Suchot d'une surface de 95 a 00 ca

Parcelle ZE 0017 lieu-dit Suchot d'une surface de 20 a 00 ca

Parcelle ZE 0021 lieu-dit Suchot d'une surface de 1 ha 05 a 00 ca

Parcelle ZE 0021 lieu-dit Suchot d'une surface de 2 ha 15 a 13 ca pour la convention CM 25 17 0003 01 moyennant une redevance annuelle de 440,00 € à réévaluer chaque année

Parcelle ZK 0037 lieu-dit Valeret d'une surface de 1 ha 37 a 64 ca

pour la convention CM 25 17 0001 01 moyennant une redevance annuelle de 137,64 € à réévaluer chaque année

Parcelle 146ZB 0042 Sub K lieu-dit Sur le Rang d'une surface de 8 a 34 ca

Parcelle 146ZB 0042 Sub J lieu-dit Sur le Rang d'une surface de 44 a 66 ca

Parcelle 146ZB 0034 lieu-dit Sur le Rang d'une surface de 2 ha 90 a 72 ca pour la convention CM25 17 0004 01 moyennant une redevance annuelle de 348,00 € à réévaluer chaque année.

De plus, la SAFER sera mandataire pour la recherche de preneur pour la parcelle ZH 0007 lieu-dit Chenevrottes d'une surface de 78 a 45 ca, celle-ci recherchera un preneur pour le bien cité, et sollicitera l'accord de la commune avant d'établir le bail rural, qui devra être conforme aux dispositions du statut du fermage

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions avec la SAFER et le mandat de recherche de preneur.

#### **6. Proposition vente de bois par M. et Mme CUSSEY**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, en attente d'une nouvelle estimation.

#### **7. Modification des statuts du SIEVO (Adhésion Valay-Venère)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour les communes de VALAY et VENERE.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017, après débat, le comité syndical a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'exposé du maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la CCVG pour les communes de VALAY et VENERE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et approuve les nouveaux statuts.

#### **8. Remboursement à la commune de Courchapon**

Monsieur le Maire fait part que suite au départ en retraite du Trésorier de Pouilley-les-Vignes, la commune de Courchapon s'est chargé d'acheter un cadeau (10 communes ont participé à ce geste de reconnaissance). Monsieur le Maire propose de se joindre à cette initiative et de rembourser la somme de 100 € pour la participation de notre commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de participer et de rembourser la commune de Courchapon à hauteur de 100 €. Le Conseil Municipal remercie également Monsieur Gilles ARNOULD, Trésorier payeur Général de Pouilley-les-Vignes pour son grand professionnalisme et sa grande humanité.

#### **9. Ouverture de crédits (remboursement défibrillateur, ...)**

Monsieur le Maire fait part que suite à l'achat groupé de défibrillateurs organisé par la CCVM. Il y a lieu de modifier les crédits aux comptes d'investissement 2184 « Mobilier » et 2188 « Autres immo corporelles » qui sont à ventiler différemment. Le défibrillateur sera installé à la salle de convivialité «La Bénévole». Une formation pour les personnes intéressées suivra l'installation de l'appareil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir les crédits suivants :

Dépenses Investissement :

020 Dépenses imprévus : - 3.500,00 €

2184 Mobilier : + 2.500,00 €

2188 Autres immo corporelles : + 1.000,00 €

Les résultats du budget communal restent inchangés.

Le Maire,  
Thierry DECOSTERD